

# Souveraineté La Solution inc.

## Voici quelques suggestions de moments opportuns

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende ou toute autre action du genre, une loi Québécoise qui contrôlerait le "dumping" économique. I.E. Un produit entrant au Québec se verrait taxé par le gouvernement québécois basé sur sa valeur de fabrication au Québec et cette taxe d'équivalence irait à 100 % dans la recherche et le développement.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende ou toute autre action du genre, une loi québécoise qui obligerait toutes les compagnies, nouvelles et anciennes à se doter d'un logo dans un laps de temps prévu dans cette loi. Et que les écritures décrivant celui-ci soient en français seulement.

Advenant que le gouvernement fédéral refuse au Québec que les demandes d'immigration passe d'abord par les délégations québécoises à l'étranger. Et que seul le Québec aurait le droit absolu de définir ses politiques d'immigration sur le territoire Québécois.

Advenant que le gouvernement fédéral refuse totalement que le Québec possède le contrôle sur les importations et les exportations sur son territoire peu importe la provenance des biens.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui ferait en sorte que toute personne accusée ou impliquée dans un crime qui nécessite des soins de santé et que celui-ci ne veut pas collaborer avec les autorités, les frais médicaux seraient acheminés à ses parents, des biens peuvent être saisi: auto, maison, objet de haute valeurs avec un temps pré-établi allant jusqu'à la déportation de l'individu impliqué.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui ferait en sorte que tout produit, article ou objet vendu en sol québécois, soit étiqueté en français et que le mot OMG y soit inscrit avec sa définition s'il y a lieu.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui ferait en sorte que toute boîte ou répondeur vocal, tout site internet et toute papeterie et correspondance destiné au Québec soit en français.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui obligerait toutes compagnies qui voudraient s'implanter au Québec de se doter d'un logo et d'un nom en français.



Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui stipulerait que tout site internet soit fait en français avec la dénomination .QC (créé lors de la déclaration d'indépendance du Québec) soit déductible d'impôt en la jugeant discriminatoire envers les anglophones et autres communautés qui serait en vigueur au Québec.